

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 29 avril 2002, sur la pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 3 mars 1999, date du dépôt de la pétition susmentionnée et renvoyée au Conseil administratif le 29 avril 2002, quelque 170 nouvelles places de stationnement pour les véhicules deux-roues ont été réalisées tout autour de la colline de la Vieille-Ville, situées aux différents accès depuis la ceinture routière, par exemple à la rue de la Rôtisserie, à la place Bel-Air en bas de la rue de la Cité, à la promenade du Pin, à la rue Théodore-de-Bèze, au boulevard Jaques-Dalcroze, à la rue de la Corraterie à l'angle de la rue de la Tertasse.

L'accessibilité à la Vieille-Ville par les deux-roues est ainsi bien assurée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 28 août 2002.